



Division des droits des Palestiniens

Mars 2005
Volume XXVIII, Bulletin N° 3

Bulletin **Mesures prises par les organismes des Nations Unies** **et les organisations intergouvernementales** **concernant la question de Palestine**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Déclaration du Secrétaire général à la Réunion de Londres sur l'appui à l'Autorité palestinienne	3
II. Le Quatuor réaffirme son engagement d'aider les Israéliens et les Palestiniens	5
III. Publication de rapports par les Rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme	6
IV. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine à Genève	7
V. Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la Réunion de Londres	11
VI. La Commission de la condition de la femme propose un projet de résolution sur les femmes palestiniennes	12
VII. Communiqué de presse du Conseil de coopération du Golfe à l'occasion de sa quatre-vingt-quatorzième session	14
VIII. Visite du Secrétaire général au Moyen-Orient	16
IX. Déclaration du Secrétaire général au Sommet arabe	18
X. Compte rendu du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au Conseil de sécurité	19

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin
et les numéros antérieurs sous forme électronique,
se raccorder au Système d'information des Nations Unies
sur la question de Palestine (UNISPAL), en tapant
<<http://domino.un.org/UNISPAL.nsf>>, ou par Internet
<http://www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub_bltm.htm>.

I. Déclaration du Secrétaire général à la Réunion de Londres sur l'appui à l'Autorité palestinienne

Le 1^{er} mars 2005, le Royaume-Uni a accueilli, à l'initiative du Premier Ministre Tony Blair, une conférence internationale intitulée « Réunion de Londres sur l'appui à l'Autorité palestinienne ». L'Autorité palestinienne était représentée par une délégation dirigée par son président, M. Mahmoud Abbas. Ont également assisté à la réunion M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, la présidente de la Commission européenne, M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, et les ministres des affaires étrangères de pays européens et arabes et d'autres pays. On trouvera ci-après le texte de la déclaration du Secrétaire général, Kofi Annan, telle qu'elle figure dans le communiqué de presse SG/SM/9743-PAL/2021 :

Nous sommes tous réunis ici aujourd'hui pour exprimer notre soutien plein et entier aux efforts de réforme engagés par l'Autorité palestinienne.

Je remercie chaleureusement le Premier Ministre de l'initiative opportune qu'il a prise en nous rassemblant pour ces travaux qui revêtent une importance déterminante au regard des efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient.

Nous nous trouvons à un moment porteur de promesses et de possibilités et l'espoir est perceptible. Il existe un réel sentiment qu'après de longues années de souffrances, de rancœurs et de désespoir, des jours meilleurs se profilent peut-être à l'horizon. Lorsqu'un acte de terreur épouvantable a lieu, comme l'attentat à la bombe commis à Tel Aviv vendredi dernier, nous devons tous le condamner, mais nous devons aussi réaffirmer que nous ne nous laisserons pas décourager par cette violence. Aussi, je me réjouis que les deux parties collaborent pour trouver les responsables de cette dernière tragédie et prévenir d'autres attentats.

En effet, malgré les souffrances d'hier et d'aujourd'hui, nous devons tout faire pour ne pas perdre de vue notre objectif à long terme : une paix juste, durable et globale, si longtemps souhaitée et si longtemps rejetée. C'est pourquoi nous devons maintenir la dynamique constructive qui s'est développée ces derniers mois et en tirer parti.

Les élections historiques qui se sont déroulées en janvier ont montré que les Palestiniens sont déterminés à rechercher des moyens pacifiques et démocratiques pour mettre fin à l'occupation, régler leurs différends, conduire leurs propres affaires et édifier leur nation.

Monsieur le Président, vous avez fait montre de courage pour endiguer la violence. Et vous avez défini, de manière très claire et sensée, un projet d'avenir pour votre peuple, fondé sur la dignité et la justice.

C'est pourquoi ce moment est aussi l'occasion pour la communauté internationale de renforcer son appui en faveur d'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant. Les efforts que déploie l'Autorité palestinienne pour réformer ses institutions ont besoin et méritent d'être soutenus, tant par des moyens financiers qu'une assistance technique. La communauté internationale devrait aussi jouer son rôle sur le plan politique afin de maintenir l'élan imprimé par la réunion décisive tenue le mois dernier à Charm el-Cheikh. Sous la direction du Quatuor, la communauté internationale doit continuer d'aider

les deux parties à mettre en œuvre les « arrangements » conclus à cette occasion et à adopter de nouvelles mesures en vue de l'application intégrale de la Feuille de route et des résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité. Et, bien entendu, nous devons promouvoir une paix globale entre tous les peuples de la région, y compris entre les Syriens et les Israéliens et entre les Libanais et les Israéliens.

Aujourd'hui, à Londres, nous concentrons nos énergies sur la recherche de mécanismes et de moyens propres à faciliter la mise en œuvre de la réforme engagée par l'Autorité palestinienne dans les trois principaux domaines, à savoir, la gouvernance, la sécurité et le développement économique.

La saine conduite des affaires publiques est essentielle pour que l'opinion palestinienne fasse confiance à ses dirigeants et à son administration publique; la communauté internationale doit continuer d'appuyer cet effort. L'Autorité palestinienne a reconnu, à son grand crédit, qu'il faut réformer les institutions et les structures de l'administration. Les Palestiniens ont adopté leur propre plan de réforme et pris un certain nombre d'engagements dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme palestinienne. L'ONU et les organismes des Nations Unies continuent d'aider l'Autorité à renforcer ses capacités et nous nous réjouissons de collaborer avec celle-ci et avec d'autres partenaires internationaux pour faire le bilan des progrès accomplis.

De même, la sécurité est un facteur essentiel pour améliorer les perspectives de paix. Pour dire les choses simplement, le manque de sécurité remet tout en cause : la sécurité des Palestiniens et des Israéliens au jour le jour, les aspirations nationales à long terme du peuple palestinien et le règlement du conflit lui-même. L'ONU se félicite de la création du nouveau groupe de coordination sur la sécurité, qui doit s'employer à faire cesser tous les actes de violence à l'encontre des Israéliens et des Palestiniens, où qu'ils se trouvent. L'ONU fera tout ce qui est en son pouvoir pour prêter son concours à ce nouveau groupe ainsi qu'aux forces de sécurité de l'Autorité palestinienne.

Le développement économique est le troisième objectif que nous espérons voir réalisé. Une économie palestinienne viable est indispensable en soi, mais elle peut aussi contribuer de manière décisive à la bonne gouvernance et la sécurité. En l'absence de changements réels et tangibles sur le terrain – notamment, davantage de possibilité d'emplois et la levée des postes de contrôle et des barrages routiers – l'économie palestinienne continuera de peiner, perpétuant le désespoir de la population palestinienne. La communauté internationale doit collaborer de manière constructive avec le Gouvernement israélien pour créer un climat propice à la mise en œuvre de cet aspect-là aussi de la réforme. L'ONU est favorable à un examen des structures et mécanismes d'aide internationale. Nous entendons tenir notre rôle et veiller à ce qu'ils soient aussi efficaces que possible.

Le système des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne depuis les tout premiers jours de sa formation. Nous avons été un partenaire dans les moments de confiance, mais également dans les moments difficiles, lorsque les négociations ont été dans l'impasse, laissant la place à la terrible logique de la violence. Nous continuerons de collaborer avec l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien, le Quatuor, les donateurs et les autres partenaires pour saisir l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui. Comme vous le savez, le Quatuor se réunira plus tard dans la journée pour faire le bilan de la situation et examiner comment aller de l'avant. Permettez-moi de souligner que

pour éviter les doubles emplois et être cohérent, notre travail avec les parties doit s'appuyer sur des mécanismes éprouvés, efficaces et rentables.

L'atmosphère qui règne actuellement est à l'optimisme. Ce qui rend cette réunion particulièrement encourageante, c'est le fait que les parties se soient engagées l'une envers l'autre à travailler ensemble et l'aient avancé devant le monde entier et de manière claire et convaincante à leurs citoyens. Elles ont commencé à retrouver la bonne volonté qui avait permis par le passé d'arriver si près d'un règlement global, pourtant resté inaccessible.

Lorsqu'un processus de paix progresse, tout semble possible. Mais lorsqu'il est au point mort, il nous ramène bel et bien en arrière, car les positions se durcissent, les rancoeurs s'accumulent, les occasions se perdent et la moindre provocation ou le moindre malentendu risque de causer beaucoup de tort. C'est ce qui est trop souvent arrivé avec le processus de paix israélo-palestinien. Mais, après une si longue attente, nous pouvons tous percevoir cette nouvelle dynamique. Je demande instamment à chacun d'entre vous de s'investir, de consentir d'âpres efforts et de faire en sorte que l'ouverture actuelle débouche sur une réelle cessation du conflit.

II. Le Quatuor réaffirme son engagement d'aider les Israéliens et les Palestiniens

Le 1^{er} mars 2005, en marge de la Réunion de Londres sur l'appui à l'Autorité palestinienne, le Quatuor s'est réuni au niveau des chefs de délégation : M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune européenne, et M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique. Il a publié la déclaration suivante :

Le Quatuor s'est réuni aujourd'hui à Londres et a réaffirmé avec fermeté son engagement d'aider Israéliens et Palestiniens à progresser vers une solution prévoyant deux États, solution si manifestement dans l'intérêt des deux parties. Il a condamné dans les termes les plus vifs l'attentat terroriste commis à Tel Aviv le 25 février, qui a tué et blessé des dizaines de victimes innocentes et qui va à l'encontre des mesures constructives prises récemment par Israël et les Palestiniens. Il a instamment demandé à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures immédiates pour appréhender et traduire en justice les auteurs de cette attaque. Il a pris note avec satisfaction du fait que le Président Abbas a condamné cette attaque et s'est engagé à prendre des mesures à l'encontre des coupables, pris acte des premières mesures prises à cet égard et souligné la nécessité de mesures supplémentaires et soutenues de la part de l'Autorité palestinienne pour prévenir les actes de terrorisme. Relevant la fragilité de la dynamique retrouvée des discussions, le Quatuor encourage les deux parties à continuer sur la voie du dialogue et de la négociation directs.

Le Quatuor reconnaît l'importance du sommet tenu le 8 février à Charm El-Cheikh, au cours duquel le Président Abbas a annoncé la cessation des actes de violence contre tous les Israéliens et le Premier Ministre Sharon a annoncé la cessation des activités militaires contre tous les Palestiniens et salue le rôle de

l'Égypte et de la Jordanie à cette occasion. Il demande instamment aux deux parties de mettre pleinement en œuvre les engagements mutuels qu'elles ont pris lors du sommet et engage tous les pays à appuyer leurs efforts. Il se félicite de l'approbation récente par le Gouvernement israélien de l'initiative de retrait de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie et rappelle que le retrait de Gaza doit être complet et s'effectuer conformément à la Feuille de route, en tant qu'étape importante vers la concrétisation de la vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Le Quatuor appelle à la poursuite des progrès dans la mise en œuvre des obligations des deux parties au titre de la Feuille de route. Il réaffirme sa position qu'aucune des parties ne doit prendre de mesures unilatérales susceptibles de préjuger du règlement des questions relatives au statut final. Les membres du Quatuor conviennent de la nécessité de veiller à ce que le nouvel État palestinien soit réellement viable avec notamment un territoire d'un seul tenant en Cisjordanie. Un État constitué de territoires dispersés ne peut fonctionner.

Le Quatuor se félicite du vote de confiance récent du Conseil législatif palestinien concernant la formation d'un nouveau gouvernement et de la réunion internationale de ce jour à Londres pour soutenir la création d'institutions palestiniennes. Il invite la communauté internationale à examiner et dynamiser les structures actuelles de coordination des donateurs en vue de les simplifier et en accroître ainsi l'efficacité. Il souligne que la communauté internationale doit jouer un rôle essentiel en fournissant aux Palestiniens une aide financière supplémentaire, laquelle est indispensable pour soutenir les réformes nécessaires, et aider l'Autorité palestinienne à se préparer à assumer le contrôle des zones d'où Israël a l'intention de se retirer. Les membres du Quatuor sont en faveur d'une réunion prochaine du Comité spécial de liaison pour préparer une conférence d'annonces de contributions peu après.

Les membres du Quatuor ont réaffirmé qu'ils s'en tiennent aux positions et principes énoncés dans leurs déclarations conjointes des 4 mai et 22 septembre 2004. Le Quatuor reste disposé à s'engager activement, réaffirme qu'il encourage et soutient les deux parties compte tenu des progrès qu'elles ont accomplis ces dernières semaines et réitère son attachement à la réalisation de la vision de deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité – un État israélien connaissant la sécurité et un État palestinien souverain, démocratique et d'un seul tenant.

III. Publication de rapports par les Rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme

Le 3 mars 2005, M. Miloon Kothari, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, a publié son rapport sur le droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant (E/CN.4/2005/48). Ce rapport est consacré essentiellement à la question des sans-abri, ses causes et ses incidences, notamment sur les femmes et les enfants, sous l'angle des droits de l'homme. La section ci-après porte sur la démolition de maisons dans les territoires palestiniens occupés.

...

36. La démolition de maisons et la destruction de biens, y compris de terres et de récoltes, n'est pas toujours que la conséquence directe d'un conflit. Les logements

et les terres deviennent de plus en plus souvent des cibles stratégiques. À maintes reprises, le Rapporteur spécial s'est dit préoccupé par le fait que la destruction de maisons et d'autres bâtiments palestiniens et la confiscation de terres palestiniennes étaient des pratiques de plus en plus courantes et massives d'Israël dans les territoires palestiniens occupés (voir E/CN.4/2003/5/Add.1). Ces actes ont laissé des milliers d'habitants sans abri et compromis les moyens d'existence de milliers d'autres. En 2004, Israël aurait démoli dans les territoires occupés 181 maisons à titre de punition et 1 357 autres pour des raisons de nécessité militaire. On estime que 11 500 Palestiniens se seraient ainsi retrouvés sans abri. Depuis 1987, Israël aurait démoli 4 100 maisons, faisant ainsi de 28 000 Palestiniens des sans-abri¹⁷.

On trouvera ci-après la conclusion du rapport de M. John Dugard, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en date du 3 mars 2005, intitulé « Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine » (E/CN.4/2005/29/Add.1) :

...

IX. Conclusion

23. C'est une période d'espoir pour Israël et la Palestine. Pour que le cessez-le-feu tienne, il est essentiel que l'Autorité palestinienne exerce un contrôle sur les groupes militants auteurs de violence contre les FDI et les colons en Palestine et d'attentats-suicides en Israël. Certains signes laissent croire que l'Autorité palestinienne pourrait bien y parvenir. Les Palestiniens sont épuisés par la deuxième Intifada, qui a causé d'énormes souffrances, et des groupes militants comme le Hamas semblent désormais vouloir participer au processus politique palestinien. De son côté, Israël doit respecter ses engagements. Il importe non seulement qu'il cesse ses opérations militaires contre les Palestiniens, mais aussi qu'il s'attaque d'urgence aux causes du militantisme palestinien et aux problèmes à l'origine des actes terroristes contre le peuple israélien. À plus long terme, il devra s'occuper des questions relatives au retour des réfugiés, au statut de Jérusalem et à l'occupation mais, dans l'immédiat, il doit s'atteler à la libération des prisonniers, à la levée des postes de contrôle, au démantèlement du mur et à l'évacuation de toutes les colonies dans le territoire palestinien s'il ne veut pas laisser échapper une occasion de paix qui ne se représentera peut-être pas.

IV. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine à Genève

Les 8 et 9 mars 2005, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, à l'Office des Nations Unies à Genève, sur le thème « Application de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé – Rôle des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de la société civile ». La Réunion s'est penchée sur la portée de l'avis consultatif, les

¹⁷ B'Tselem, B'Tselem's 2004 Summary Statistics (http://www.btselem.org/english/statistics/20043112_2004_statistics.asp) and Planning and Building.

responsabilités des gouvernements et des organisations intergouvernementales, ainsi que le rôle des parlements et de la société civile pour ce qui est de promouvoir le respect du droit international. Des experts ont donné une analyse juridique de l'avis rendu par la Cour internationale de Justice et discuté des réactions des parties et de la communauté internationale.

Le premier jour de la Réunion, M. Sergei Ordhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture d'un message du Secrétaire général, Kofi Annan. On trouvera ci-après le texte de ce message, tel qu'il figure dans le communiqué de presse SG/SM/9752-GA/PAL/980.

De nouveaux espoirs de paix se font jour au Moyen-Orient. Nous avons à nouveau le sentiment qu'après de longues années de souffrances, de désillusion et de désespérance, l'avenir s'annonce meilleur.

Le sommet qui s'est tenu en janvier à Charm el-Cheikh a donné un nouveau souffle aux efforts visant à mettre fin à quatre années d'affrontements sanglants entre Israéliens et Palestiniens. L'accord conclu entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, en vue de mettre fin à la violence a laissé entrevoir un nouvel esprit de coopération et le rétablissement d'un climat de confiance entre les deux parties.

Les réunions qui se sont tenues la semaine dernière à Londres ont fait fond sur cette dynamique. La réunion sur la réforme palestinienne, tenue sous l'égide du Premier Ministre Blair, a mis en évidence les importants changements qui doivent être accomplis dans les domaines de la bonne gouvernance, de la sécurité et du développement économique, si l'on veut qu'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant puisse voir le jour. Le Quatuor a exprimé son plein appui à ces efforts et s'est engagé à aider les Israéliens et les Palestiniens à appliquer les accords de Charm el-Cheikh et à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route. Je suis déterminé à faire en sorte que l'ONU continue de collaborer avec l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien, le Quatuor, les donateurs et les autres partenaires en vue de créer un environnement dans lequel ces nouvelles initiatives se consolideront et s'élargiront.

La présente réunion est consacrée à l'examen de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la barrière qui est en train d'être construite dans le territoire palestinien occupé. Comme vous le savez, au mois de janvier, j'ai adressé au Président de l'Assemblée générale une lettre dans laquelle j'ai présenté des modalités pour la tenue du registre des dommages que l'Assemblée m'a demandé d'établir. Les travaux concernant ce registre se poursuivent et je pense pouvoir en rendre compte sous peu.

Depuis longtemps, la grande majorité des Israéliens et des Palestiniens n'a pas de désir plus cher que de mener une vie normale, dans la paix et la sécurité. Nous avons tous aujourd'hui le sentiment qu'enfin ce rêve redevient accessible. J'exhorte à la fois les parties et la communauté internationale à s'abstenir de commettre tout acte qui entraverait la reprise des négociations et la mise en œuvre de la Feuille de route ou qui pourrait préjuger du règlement des questions relatives au statut final. Gardons constamment à l'esprit l'objectif que nous nous sommes fixés depuis longtemps, à savoir deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité. Et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce moment porteur de promesses débouche sur la fin réelle du conflit.

Le 9 mars, la réunion a adopté un document final, dont on trouvera le texte ci-après :

Document final

1. La Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine s'est tenue les 8 et 9 mars 2005 à l'Office des Nations Unies à Genève, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sur le thème « Application de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant les conséquences juridiques de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé – Rôle des gouvernements, des organisations intergouvernementales et de la société civile ». Ont assisté à la Réunion des personnalités éminentes, des juristes de renommée internationale, notamment israéliens et palestiniens, des représentants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des États Membres et d'États ayant le statut d'observateur, des parlementaires, des universitaires et des représentants d'organisations de la société civile et des médias.

2. La Réunion s'est tenue dans le contexte d'une série de faits nouveaux prometteurs, notamment l'élection, le 9 janvier 2005, de M. Mahmoud Abbas à la présidence de l'Autorité palestinienne, puis la tenue le 8 février 2005 à Charm el-Cheikh d'une réunion au sommet à l'issue de laquelle le Président Abbas et le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon, ont réaffirmé leur attachement à la Feuille de route et conclu un certain nombre d'accords et notamment fait une déclaration conjointe pour mettre fin à la violence. La série de mesures concrètes destinées à rétablir la confiance sur le terrain, qu'ont adoptée les deux parties sont le signe d'un nouvel esprit de bonne volonté. Les participants ont vivement appuyé ce nouvel élan constructif et appelé à la mise en œuvre rapide des accords afin de préparer la voie à la reprise du processus de paix.

3. Les participants se sont félicités de la tenue à Londres, le 1^{er} mars 2005, sous l'égide du Gouvernement britannique, de la Réunion sur l'appui à l'Autorité palestinienne et ont relevé que la Réunion a soutenu et encouragé les mesures annoncées par l'Autorité palestinienne, qu'elle est convenue de mesures de soutien à prendre au niveau international dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et du développement économique. Ils se sont en outre félicités de la volonté réaffirmée par les participants à la Réunion de Londres de parvenir à un règlement du conflit par des négociations directes visant à la réalisation de l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité – un État israélien assuré de sa sécurité et un État palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et d'un seul tenant.

4. Tout en se félicitant de l'intention d'Israël de se retirer de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, à titre d'étape initiale dans l'application de la Feuille de route, les participants ont souligné l'importance de coordonner étroitement ce processus avec l'Autorité palestinienne et de l'inscrire dans le cadre de la Feuille de route. Toutefois, ils se sont dits gravement préoccupés par la poursuite des activités d'implantation de colonies en Cisjordanie, y compris dans Jérusalem-Est et aux alentours, et ont mis en garde contre tout transfert de colons israéliens de la bande de Gaza vers la Cisjordanie.

5. Les participants se sont également déclarés gravement préoccupés par la poursuite de la construction du mur par le Gouvernement israélien au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et en violation de la quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'ONU. Ils ont estimé que s'il ne fait pas marche arrière à cet égard, Israël pourrait considérer le mur comme sa frontière permanente, ce qui préjugerait de l'issue des négociations sur le statut final.

6. Les participants ont en outre constaté avec consternation que la poursuite de la construction du mur aggrave encore la situation socioéconomique déjà difficile des Palestiniens. Depuis le début des travaux, des centaines de milliers de Palestiniens ont perdu leurs terres et leurs biens, et se sont vus privés d'un accès à leur travail, à leur famille, aux établissements d'enseignement et aux centres médicaux. Le bouclage associé à la construction du mur a causé des souffrances indicibles, en particulier pour les Palestiniens vivant le long du tracé du mur. Plus de 60 % des ménages ont perdu plus de la moitié de leur revenu et plus d'un demi-million sont désormais totalement tributaires de l'aide alimentaire. Les participants ont souligné que les pays donateurs et la communauté internationale doivent d'urgence s'employer à remédier à cette situation sinistre et inacceptable.

7. Compte tenu de la gravité de ces faits, les participants ont remercié le Comité d'avoir organisé cette réunion opportune. Saluant l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice le 9 juillet 2004, ils ont estimé qu'il constitue un événement historique, car c'est la première fois que la plus haute instance judiciaire du système des Nations Unies a examiné une question de fond liée à la question de Palestine. Ils ont souscrit à la position de la Cour, selon laquelle la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et aux alentours, et le régime qui y est associé, sont contraires au droit international.

8. Les participants se sont en outre félicités de l'adoption par l'Assemblée générale, le 20 juillet 2004, de la résolution ES-10/15 exigeant qu'Israël s'acquitte de ses obligations juridiques, à savoir cesse les travaux de construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et aux alentours, démantèle les parties du mur déjà construites, abroge l'ensemble des actes législatifs ou réglementaires se rapportant à la construction du mur et répare les dommages causés par ses agissements illicites. Les participants ont souligné l'importance des mesures prises par le Secrétaire général de l'ONU en vue d'établir un registre des dommages causés à toutes les personnes physiques ou morales concernées. Ils se sont félicités des travaux en cours à cet égard et ont dit attendre avec intérêt leur achèvement rapide. Ils ont appelé l'attention sur la demande adressée par l'Assemblée générale à tous les États Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations juridiques, telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif. Ils ont en outre instamment demandé aux États Membres d'interdire à toute personne ou entité relevant de leur juridiction de participer à la construction du mur.

9. Les participants ont appelé la communauté internationale à prendre des mesures en vue de persuader le Gouvernement israélien de se conformer au droit international et aux décisions de la Cour internationale de Justice.

10. Les participants ont par ailleurs exprimé leur soutien à la poursuite des efforts du Quatuor pour régler le conflit. À cet égard, ils se sont félicités de la déclaration publiée à Londres par le Quatuor, laquelle souligne la nécessité de veiller à ce que le nouvel État palestinien soit réellement viable, avec un territoire d'un seul tenant, et met l'accent sur le fait qu'un État constitué de territoires éparpillés ne peut

fonctionner. Ils ont insisté sur le fait que le territoire d'un seul tenant de l'État palestinien doit suivre le tracé des frontières de 1967, lesquelles englobent la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Rappelant le rôle central que joue le Quatuor dans le processus de paix, les participants ont invité ses membres à redoubler d'efforts en cette étape critique et à continuer de collaborer étroitement avec les parties, aux côtés d'autres acteurs internationaux et régionaux, à l'application de la Feuille de route afin de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit, fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité.

11. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'ONU en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit réglée conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux normes du droit international, et jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse jouir pleinement de ses droits inaliénables.

12. Les participants se sont félicités des débats qui ont eu lieu dans les parlements de certains pays pour appeler l'attention sur l'avis consultatif et encourager les gouvernements concernés à s'y conformer. Ils ont aussi été informés des différentes initiatives prises par des organisations de la société civile pour appuyer cet avis consultatif et ont encouragé ces dernières à poursuivre leurs efforts en vue de sensibiliser l'opinion publique à ces questions et de promouvoir un règlement du conflit fondé sur le droit international.

13. Les participants ont en outre exprimé leur reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU pour son engagement soutenu en faveur des activités du Comité et le soutien qu'il lui apporte et remercié le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève d'avoir accueilli la réunion et fourni une aide et un appui au Comité et au Secrétariat de l'ONU pour la préparation de la Réunion.

V. Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la Réunion de Londres

À la 5136^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 mars 2005, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil (S/PRST/2005/12) :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction les conclusions issues de la Réunion de Londres du 1er mars sur l'appui à l'Autorité palestinienne. Il souscrit à l'objectif de la Réunion, qui était d'aider les dirigeants palestiniens à consolider les institutions nécessaires à un État palestinien viable et indépendant.

Le Conseil espère que la Réunion de Londres s'inscrira dans le processus d'appui international au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne à long terme et contribuera à aider les deux parties à appliquer la Feuille de route qu'il a approuvée dans sa résolution 1515 (2003) et qu'elles ont acceptée en tant que moyen de parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

Le Conseil souligne que la sécurité, la bonne gouvernance et le développement de l'économie palestinienne sont éminemment importants. Dans ce contexte, il

accueil avec satisfaction le plan détaillé présenté par le Président Abbas à la Réunion de Londres, tendant à consolider les institutions de l'Autorité palestinienne dans ces trois domaines.

Le Conseil souligne le rôle de premier plan que la communauté internationale est appelée à jouer auprès de l'Autorité palestinienne pour l'aider à exécuter ce plan. Le Conseil se félicite de l'engagement que la communauté internationale a pris de soutenir l'Autorité palestinienne dans ses entreprises en lui apportant un appui financier et politique. Il rend hommage au "Quatuor" pour la part importante qu'il prend aux efforts internationaux visant à fournir une assistance à l'Autorité palestinienne dans les domaines de la sécurité, du développement économique et de la gouvernance.

Le Conseil appuie les propositions de suivi de la Réunion de Londres et attend avec intérêt qu'il y soit donné suite dans les meilleurs délais.

Le Conseil appuie la Déclaration commune que le "Quatuor" a publiée à l'issue de la réunion qu'il a tenue en marge de la Réunion de Londres et compte sur sa participation active au cours de la période à venir, sans oublier que d'autres parties intéressées ont également un rôle important à jouer.

Le Conseil invite une fois de plus le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à respecter pleinement les arrangements conclus le 8 février au sommet de Charm el-Cheikh, stipulant en particulier que tous les Palestiniens cesseront de commettre tout acte de violence contre tout Israélien, où qu'il se trouve, et qu'Israël cessera toutes activités militaires dirigées contre tout Palestinien, où qu'il se trouve.

Le Conseil renouvelle l'appel qu'il a lancé à la fois à Israël et à l'Autorité palestinienne pour qu'ils veillent à faire avancer le processus de paix vers la pleine application de la Feuille de route en contact direct avec le "Quatuor". Il souligne que l'Autorité palestinienne doit entreprendre méthodiquement et sans discontinuer d'honorer ses engagements en matière de sécurité et se félicite, à cet égard, de la volonté affichée par le Président Abbas de ne ménager aucun effort dans ce sens. Le Conseil souligne également qu'il est indispensable qu'Israël s'acquitte de ses engagements au titre de la Feuille de route.

Le Conseil demande à nouveau qu'il soit mis fin immédiatement à tous les actes de violence, notamment tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction.

Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à voir se concrétiser l'ambition de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. »

VI. La Commission de la condition de la femme propose un projet de résolution sur les femmes palestiniennes

À sa quarante-neuvième session, tenue du 28 février au 11 mars 2005, la Commission de la condition de la femme a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter en application de la résolution 2004/56 du Conseil économique et social (voir E/CN.6/2005/4 du 10 décembre 2004).

Le 11 mars 2005, la Commission de la condition de la femme a examiné le projet de résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, présenté par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 (E/CN.6/2005/L.7). Le texte du projet de résolution, révisé oralement, a été adopté par 38 voix contre une (États-Unis) et 2 abstentions (Canada et Islande) à l'issue d'un vote enregistré et a été recommandé pour adoption au Conseil économique et social. On trouvera ci-après le texte du projet de résolution modifié tel qu'il figure dans le document E/2005/27-E/CN.6/2005/11 du 22 mars 2005.

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter,

Rappelant les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, notamment le paragraphe 260 concernant les femmes et les enfants palestiniens, ainsi que le Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »,

Rappelant également sa résolution 2004/56 du 23 juillet 2004 et les autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question,

Rappelant en outre les dispositions de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui ont trait à la protection des populations civiles,

Considérant qu'il est urgent de reprendre pleinement les négociations dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient sur la base des éléments convenus, en vue de parvenir à un règlement rapide et définitif entre les parties palestinienne et israélienne,

Inquiet de la grave situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui a notamment pour origine les répercussions particulièrement néfastes des implantations illégales de colonies de peuplement israéliennes qui se poursuivent et la construction illégale du Mur, ainsi que les graves conséquences qui découlent des sièges et opérations militaires israéliens contre les zones civiles, qui ont été fort préjudiciables à leur situation sociale et économiques et ont aggravé la crise humanitaire à laquelle elles doivent faire face avec leur famille,

Rappelant l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé ainsi que la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale en date du 20 juillet 2004;

Rappelant également le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits de l'enfant et affirmant que ces instruments relatifs aux droits de l'homme doivent être respectés dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est;

Condamnant toutes les violences, y compris tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation à la violence et de destruction, et en particulier le recours excessif à la force contre les civils palestiniens, dont nombre de femmes et d'enfants, qui ont fait des blessés et des morts,

1. *Demande* aux parties en cause, ainsi qu'à la communauté internationale, de déployer tous les efforts voulus pour assurer la pleine reprise du processus de paix sur la base des éléments convenus et du terrain d'entente déjà trouvé, et préconise des mesures visant à améliorer de façon tangible la difficile situation sur le terrain et les conditions de vie des Palestiniennes et de leur famille;

2. *Réaffirme* que l'occupation israélienne demeure un obstacle majeur à l'amélioration de la condition des Palestiniennes, ainsi qu'à leur autonomie et à leur intégration dans la planification du développement de leur société;

3. *Exige* qu'Israël, puissance occupante, respecte pleinement les dispositions et principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Règlements annexés à la quatrième Convention de La Haye, en date du 18 octobre 1907, et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, afin de protéger les droits des Palestiniennes et de leur famille;

4. *Demande* à Israël de prendre des mesures pour que les femmes et les enfants palestiniens réfugiés et déplacés puissent tous regagner leur foyer et recouvrer leurs biens, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question;

5. *Demande également* à la communauté internationale de continuer à fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour soulager la crise humanitaire aiguë à laquelle sont confrontées les Palestiniennes et leur famille et contribuer à la réorganisation des institutions palestiniennes pertinentes;

6. *Prie* la Commission de la condition de la femme de continuer à suivre et à faciliter la mise en œuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, en particulier du paragraphe 260 concernant les femmes et enfants palestiniens, du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »;

7. *Prie* le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment celles qui sont exposées dans son rapport intitulé « La situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter », et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquantième session, un rapport contenant les informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

VII. Communiqué de presse du Conseil de coopération du Golfe à l'occasion de sa quatre-vingt-quatorzième session

On trouvera ci-après des extraits du communiqué de presse publié à l'occasion de la quatre-vingt-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres du

Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 13 mars 2005. Ce communiqué a été transmis le 22 mars 2005 au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir document A/59/761-S/2005/215).

Le 13 mars 2005, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa quatre-vingt-quatorzième session à Riyad, sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn et Président de la présente session du Conseil des ministres, S. E. M. Mohammad Bin Mubarak Al Khalifa. Était également présent le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S. E. Abd-al-Rahman Bin Hamad Al-Attiya.

...

Ayant fait le point de la question palestinienne et examiné l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil des ministres :

- A félicité le Président Mahmoud Abbas à l'occasion de son accession à la présidence de l'Autorité nationale palestinienne et a adressé ses vœux de succès au nouveau Gouvernement palestinien pour qu'il continue à faire face aux défis et réponde aux attentes du peuple palestinien frère, à savoir la création sur son territoire national, d'un État indépendant ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem;
- A salué la sagesse, le sens des responsabilités et l'attitude positive avec lesquels les dirigeants palestiniens et les forces influentes sur la scène palestinienne ont réagi face à la nouvelle donne et aux événements afin de calmer la situation, de tirer parti du climat favorable et des possibilités offertes pour faire reprendre les négociations, et de relancer le processus de paix, ce qui leur permettrait de servir leur juste cause et de répondre aux attentes et aux espoirs du peuple palestinien frère, qui souhaite recouvrer tous ses droits légitimes;
- A accueilli avec satisfaction les résultats du Sommet de Charm el-Cheikh, tenu le 8 février 2005, à l'occasion duquel les deux parties se sont engagées en faveur d'un cessez-le-feu, et a exprimé l'espoir que cela favorise la reprise du processus de paix dans les plus brefs délais, sur la base des principes et exigences énoncés dans la Feuille de route, de l'initiative arabe et des résolutions constitutives de la légalité internationale;
- A réaffirmé que l'instauration d'une paix juste et globale passait par un retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés et des hauteurs du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi que des fermes de Chab'a dans le sud du Liban;
- A exprimé sa gratitude au Président George W. Bush et au Gouvernement américain, qui s'efforcent de créer les conditions voulues et de fournir l'appui nécessaire pour la reprise des négociations entre les parties palestinienne et israélienne et de tirer parti du climat favorable qui règne au Moyen-Orient afin de promouvoir une paix juste et globale pour toutes les parties, et a félicité M^{me} Condoleezza Rice à l'occasion de sa nomination au poste de Secrétaire d'État des États-Unis, en l'incitant à poursuivre les efforts déployés dans ce dossier;

-
- S’est félicité des résultats de la Conférence de Londres sur le soutien à l’Autorité palestinienne, tenue le 1^{er} mars 2005, a salué les efforts considérables que déployait le Premier Ministre britannique, S. E. M. Tony Blair, pour relancer le processus de paix, et a invité le Quatuor à poursuivre ses efforts aux fins d’application de la Feuille de route;
 - A demandé à la communauté internationale d’œuvrer pour faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte de toute arme de destruction massive, et de faire pression sur Israël pour qu’il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires au régime d’inspection internationale de l’Agence internationale de l’énergie atomique, élément indispensable de tout futur dispositif de sécurité.

...

VIII. Visite du Secrétaire général au Moyen-Orient

Le Secrétaire général Kofi Annan s’est rendu au Moyen-Orient pour une visite officielle du 13 au 16 mars 2005. On trouvera ci-après des extraits du communiqué de presse (SG/T/2439) sur les activités du Secrétaire général publié à l’occasion de cette visite :

À son arrivée à Jérusalem, dans l’après-midi du 13 mars, le Secrétaire général a rencontré le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon. Auparavant, il a déclaré à la presse qu’il avait jugé très encourageante la récente évolution de la situation dans la région, notamment l’Accord de Charm el-Cheikh. Il a ajouté qu’en tant que membre du Quatuor, il se réjouissait de collaborer avec le Premier Ministre israélien et le Président de l’Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas.

Au cours de la réunion, le Premier Ministre a remercié le Secrétaire général de la position qu’il a prise contre l’antisémitisme et du vigoureux soutien qu’il a apporté à la récente session extraordinaire de l’Assemblée générale marquant le sixantième anniversaire de la libération des camps de la mort.

Le Premier Ministre a informé le Secrétaire général de son évaluation du processus de paix et des relations actuelles avec les Palestiniens. L’un et l’autre sont convenus qu’il y avait une chance à saisir.

M. Sharon a donné des informations plus précises sur le désengagement et les plans de fermeture de 24 colonies de peuplement.

Le Secrétaire général a réitéré son appui au désengagement de Gaza et déclaré qu’il espérait qu’il déboucherait sur la pleine application de la Feuille de route. Il s’est dit encouragé par le début d’une coordination entre les parties. Le Quatuor (Union européenne, Fédération de Russie, Organisation des Nations Unies et États-Unis) offrirait toute l’assistance nécessaire aux parties à mesure que le plan de désengagement progresserait.

Le Premier Ministre a déclaré qu’il était résolu à aider l’Organisation des Nations Unies à amener du personnel et des secours humanitaires en Cisjordanie et à Gaza.

...

Lors de sa visite au bureau de l'UNRWA, le Secrétaire général a déposé une gerbe devant la stèle érigée à la mémoire de Iain Hook et Kamal Abdul Rahman Salem, deux membres du personnel tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Secrétaire général a alors quitté Ramallah pour une série de réunions avec les responsables de l'Autorité palestinienne et a saisi cette occasion pour déposer une gerbe sur la tombe de l'ancien dirigeant palestinien, Yasser Arafat.

Il s'est entretenu avec M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, et avec M. Ahmad Qurei, Premier Ministre et a eu un déjeuner de travail avec M. Nasser al Kidwa, Ministre des affaires étrangères et d'autres membres du Cabinet.

Il a déclaré par la suite aux journalistes avoir examiné avec le Président Abbas la question du désengagement israélien de Gaza, du relèvement économique et des progrès accomplis au sein de l'Autorité palestinienne et affirmé que « si les deux parties font preuve d'une véritable détermination et bonne volonté, beaucoup de choses deviennent possibles ».

En réponse à des questions concernant le Mur construit par Israël, il a indiqué avoir également examiné la question du registre de l'ONU où seraient consignées les demandes d'indemnisation.

À son retour à Jérusalem, le Secrétaire général s'est rendu à Government House, siège de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), pour y rencontrer le personnel des diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies et des institutions représentées dans la région. Il a rendu hommage au dur labeur et dévouement du personnel qui travaille dans des conditions difficiles dans une région en proie à de fortes tensions.

...

Le mardi matin, le Secrétaire général a rencontré M. Silvan Shalom, Ministre des affaires étrangères israélien, avec lequel il s'est entretenu du processus de paix israélo-palestinien, de la résolution 1559 du Conseil de sécurité et des relations entre l'ONU et Israël.

Il a déclaré ultérieurement à la presse que lors de ses entretiens de la veille, M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, lui a dit qu'il espérait que ses pourparlers de ce mardi avec les groupes palestiniens au Caire se traduiraient par un accord de cessez-le-feu et de non recours à la force. Le Secrétaire général a considéré un tel résultat comme un premier pas vers une paix conduisant à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Secrétaire général a ensuite eu une réunion bilatérale avec M. Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre français. Ils ont procédé à un échange de vues sur le processus de paix au Moyen-Orient; le Premier Ministre a indiqué qu'il soutenait fermement les efforts du Secrétaire général en vue de la réunion de haut niveau qui aurait lieu à l'Assemblée générale en 2005.

...

Le Secrétaire général a eu par ailleurs un déjeuner de travail constructif avec M. Shimon Peres, Vice-Premier Ministre israélien, au cours duquel s'est poursuivie la discussion du processus de paix et de la mise en œuvre de la résolution 1559.

...

Avant un dîner offert par le Président Katsav, le Secrétaire général a rencontré M. Reuven Rivlin, Président de la Knesset, lequel lui a communiqué ses vues sur le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens et l'a informé de sa récente visite au Caire, où il a pris part à une réunion internationale de parlementaires.

...

Le Secrétaire général est rentré à New York le mercredi 16 mars.

IX. Déclaration du Secrétaire général au Sommet arabe

Le Secrétaire général Kofi Annan a pris part au Sommet de la Ligue des États arabes tenu à Alger le 23 mars 2005. On trouvera ci-après des extraits du discours qu'il a prononcé à ce Sommet, tel qu'il figure dans le communiqué de presse ST/SM/9776 :

Je voudrais remercier le Président Bouteflika pour ses qualités d'homme d'État et pour avoir pris l'initiative d'accueillir cette réunion à un moment décisif pour le monde arabe et pour l'Organisation des Nations Unies.

J'aimerais également exprimer ma reconnaissance à Amr Moussa, pour l'autorité dont il continue de faire preuve en sa qualité de Secrétaire général de la Ligue des États arabes et pour son rôle important en tant que membre éminent du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement qui a récemment présenté son rapport contenant d'importantes recommandations pour nous tous.

...

J'ai demandé instamment aux dirigeants du monde entier de se rallier à la proposition du Groupe en faveur de l'établissement d'une définition du terrorisme et de conclure une convention globale sur le terrorisme avant la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je vous demande instamment de mettre votre propre expérience à profit et de prendre la tête de ces efforts.

Bien entendu, lorsque des ressentiments légitimes incitent une population à soutenir le terrorisme ou à en être solidaire, nous devons trouver des moyens pacifiques de répondre aux doléances de cette population et de la convaincre que la terreur n'est pas le moyen de les résoudre. Nulle part ailleurs cela n'est plus évident que dans le territoire palestinien occupé, où je me suis rendu la semaine dernière.

Une fois de plus, j'ai pu constater les difficultés de la vie quotidienne des Palestiniens, leurs inquiétudes devant la persistance d'actes unilatéraux, tels que l'établissement de colonies de peuplement israéliennes et la confiscation de terres, leur colère devant la barrière ou le mur de séparation en Cisjordanie, leur aspiration à voir tous les prisonniers politiques libérés. Mais j'ai aussi senti un vent d'optimisme et d'espoir après une longue et difficile période d'effusion de sang et de désespoir. Je voudrais féliciter l'Égypte et la Jordanie d'avoir pris l'initiative de réunir le Président Abbas et le Premier Ministre Sharon à Charm el-Cheikh. Les deux parties ont pris des dispositions constructives en vue de remplir les engagements qu'elles ont pris lors de ce Sommet. Désormais, il s'agit pour nous de concrétiser ce qui n'a été jusqu'ici que possibilité. En tant que membre du Quatuor,

l'ONU continuera d'insister auprès des deux parties pour qu'elles s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route et des résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, et pour qu'elles parviennent à une paix juste, durable et globale sur tous les volets, y compris les volets Syrie-Israël et Liban-Israël.

...

Nous vivons dans un monde difficile et instable. Nous sommes tous profondément affligés par les injustices fondamentales et les souffrances qui se prolongent inutilement. Les blessures qui en résultent contribuent à façonner l'état d'esprit de la population. Mais même si ces problèmes demeurent non résolus, il n'est pas nécessaire, il ne faut pas, qu'ils entravent l'action menée en vue de répondre à la soif de changement de nos sociétés, en particulier au désir des populations de participer davantage. Cet effort devrait être mené en parallèle.

Ces derniers mois, les Iraquiens, les Palestiniens et les Libanais se sont montrés avides de solutions démocratiques à leurs problèmes. Ailleurs, où l'on aspire tout autant à une participation plus large, les systèmes politiques font montre d'une ouverture accrue. Les hommes et les femmes arabes sont de plus en plus résolus à faire entendre la diversité de leurs voix. Dans le monde arabe, et partout ailleurs, la démocratie n'est certes pas une solution en soi, mais c'est le meilleur moyen dont nous disposons pour résoudre les problèmes, promouvoir la paix, favoriser le développement et créer des sociétés ouvertes et soudées, fondées sur l'état de droit. L'ONU, qui est votre proche partenaire à tant d'égards, continuera de collaborer avec vous à la réalisation de ces objectifs.

Pour conclure, je tiens à vous rappeler que vous êtes actuellement saisi de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », ainsi que des rapports du Groupe de personnalités de haut niveau et du projet « Objectifs du Millénaire ». Je suis convaincu que le sommet de septembre nous offrira l'occasion de faire de la période d'incertitude actuelle un moment charnière de notre quête en faveur de la paix, de la prospérité et des droits de l'homme. La région arabe, au même titre que toute autre partie du monde, a tout à gagner de l'adoption et de l'application de ce programme. C'est pourquoi j'espère vous voir tous au sommet, où nous aurons d'importantes décisions à prendre.

X. Compte rendu du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au Conseil de sécurité

Le 24 mars 2005, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a rendu compte au Conseil de sécurité de « la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine ». On trouvera ci-après des extraits de ce compte rendu (S/PV/5149) :

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte par l'exposé de ce mois pour porter mon attention sur la visite effectuée par le Secrétaire général du 13 au 16 mars en Israël et dans le territoire palestinien occupé.

La principale raison de la visite a été l'invitation qui lui a été faite par le Gouvernement israélien d'assister à l'inauguration du nouveau Musée d'histoire de l'Holocauste à Yad Vashem.

...

Le Secrétaire général a profité de l'occasion de sa visite pour tenir des réunions avec divers dirigeants israéliens et palestiniens, notamment le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas. La visite l'a conforté dans sa conviction que les Palestiniens et les Israéliens ont pris les premières mesures en vue d'une pleine reprise du processus de paix. Il en est reparti avec des sentiments d'espoir et d'optimisme prudents, mais également avec le sentiment que les difficultés et les retards sont inévitables. Le Secrétaire général est fermement convaincu qu'un appui et un encouragement actifs de la part du Quatuor et de la communauté internationale sont plus essentiels que jamais.

Israéliens et Palestiniens ont fait état au Secrétaire général des progrès réalisés, des difficultés rencontrées au cours des dernières semaines, des mesures qu'il reste à prendre ainsi que des conditions générales requises en vue d'une reprise des négociations de paix.

...

Je voudrais souligner ici la préoccupation de l'ONU face à l'incapacité dont a fait preuve Israël jusqu'à présent de démanteler les colonies de peuplement et de geler l'expansion de l'implantation. Le rapport récent du Gouvernement sur les nouvelles colonies, dressé par l'ancien Procureur général israélien, Talia Sasson, fait le constat que plusieurs ministères, ainsi que les Forces de défense israéliennes, et l'Organisation sioniste mondiale, ont appuyé la construction de colonies non autorisées. Le Cabinet a approuvé le rapport le 13 mars, y compris sa recommandation centrale, à savoir que le Gouvernement « assume lui-même la responsabilité de ce qui se passe au niveau des colonies dans les territoires et ne se contente pas de regarder faire les colons, sans que personne ne les arrête. »

Pourtant, il y a également eu, cette semaine, des informations officielles faisant état d'une décision du Gouvernement d'approuver la construction cette année d'au moins 3 500 nouvelles unités de logement, destinées à relier l'importante implantation israélienne de Maaleh Adoumin à Jérusalem. La Feuille de route stipule clairement qu'Israël doit démanteler les colonies et geler l'activité d'implantation et la position du Quatuor est qu'aucune des parties ne doit entreprendre d'actes risquant de préjuger les pourparlers sur le statut final. Nous pensons qu'il est nécessaire d'interrompre ces activités maintenant pour préserver l'espoir d'un avenir viable au sein du peuple palestinien.

Nos préoccupations à l'égard de la politique d'implantation israélienne ne peuvent être dissociées de la question de la barrière. Le tracé récemment adopté comprend encore un pourcentage notable de terres palestiniennes, ce qui a des retombées sur les moyens de subsistance de nombreux Palestiniens. Israël déclare que la barrière est une structure temporaire destinée à faire face aux problèmes de sécurité. Toutefois, quiconque en a observé l'ampleur et le tracé ne peut manquer de s'inquiéter de ses incidences possibles pour la continuité du futur État palestinien. Nous réitérons l'appel que nous lançons régulièrement à Israël pour qu'il honore ses obligations juridiques telles qu'énoncées dans l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, en date du 9 juillet 2004, et la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, et trouve d'autres moyens de répondre à ses légitimes préoccupations de sécurité.

Au cours de la période à l'examen, la mise en œuvre des engagements pris au sommet de Charm el-Cheikh, le 8 février dernier, s'est poursuivie mais pas aussi rapidement que lors des premières étapes décrites à la séance d'information du mois dernier. C'est seulement le 16 mars que les questions non réglées relatives au transfert de Jéricho – première des cinq villes de la Cisjordanie à être transférées avec leurs environs à l'Autorité palestinienne – ont enfin été résolues. Tulkarem a été transférée le 21 mars après des retards analogues. Les négociations portant sur le transfert de Bethléem, Qalqiliya et Ramallah sont en cours mais des difficultés subsistent. La question du transfert de trois autres grands centres urbains de Cisjordanie – Naplouse, Jénine et Hebron – a été reportée à un examen ultérieur.

Parallèlement, le comité ministériel conjoint israélo-palestinien n'est pas parvenu à l'accord espéré sur la libération de 400 nouveaux prisonniers palestiniens. De même, seuls 16 déportés palestiniens sur 60 ont été autorisés jusqu'à présent à retourner à Bethléem. Je voudrais réitérer la position du Quatuor et exhorter les deux parties à mettre intégralement en œuvre les engagements réciproques pris au sommet de Charm el-Cheikh.

Le résultat le plus important du sommet de Charm el-Cheikh a été l'annonce faite par le Premier Ministre israélien, M. Sharon, et le Président Abbas d'un arrêt de la violence et des opérations militaires. Cet important objectif sera difficile à atteindre, notamment en raison des militants extrémistes dont l'objectif est de faire dérailler le processus de paix. L'attentat suicide du 25 février à Tel-Aviv, qui a fait cinq morts et plus de 50 blessés parmi les Israéliens, nous rappelle de façon tragique la fragilité de ce processus. Le Secrétaire général a condamné cet attentat et demandé à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures contre tous ceux qui organisent et commettent des actes de terrorisme et de violence.

...

Comme le Conseil le sait, le Secrétaire général s'est rendu cette semaine à Alger pour participer au Sommet arabe. Il salue la décision prise par les dirigeants arabes de relancer l'initiative de paix arabe. La participation arabe au processus de paix est essentielle. Une solution durable au conflit devra prendre en compte les voies de négociation régionales.

Il y a beaucoup d'obstacles et de défis. Mais l'impasse a été rompue. À la conférence de Londres du 1^{er} mars et à la réunion du Quatuor qui s'est tenue en marge de cette conférence, la communauté internationale a clairement manifesté sa volonté de renouer avec les Israéliens et les Palestiniens et de les aider activement. Comme le Secrétaire général l'a souligné à maintes reprises aussi bien auprès des Israéliens que des Palestiniens, nous devons voir au-delà des prochaines mesures immédiates. Nous devons nous préparer au désengagement, avec tout ce que cela implique dans la pratique, mais aussi à ce qui suivra. C'est une tâche qui n'est pas réservée aux parties; elle concerne également la communauté internationale. Il va sans dire que la poursuite du processus actuel reste fondamentalement la responsabilité des parties. Mais, en tant que communauté internationale, nous devons être disposés à les aider sur la voie rocailleuse qui les fera passer de la violence et la terreur, du bain de sang et des souffrances, à une vie meilleure dans la paix et la sécurité. Ce faisant, nous ne devons pas oublier notre destination finale : une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, la fin de l'occupation de 1967, et deux États – Israël et une Palestine souveraine, viable, d'un seul tenant et démocratique – vivant côte à côte.